

MAIRIE
DE
BESANÇON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 04 décembre 2025 Prélevé le 15/12/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°33 incluse), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaick CHAVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°8), M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°47), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°2), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n°23), M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n°31), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n°4), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n°23), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°13), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n°3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Claudine CAULET

Étaient absents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à Mme Valérie HALLER, M. Kévin BERTAGNOLI à M. Hasni ALEM, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°34), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, M. Laurent CROIZIER à Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°46 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Saïd MECHAI à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°30 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY

OBJET : 17 - Animations commerciales et aides aux animations de Noël

Délibération n° 008139

Animations commerciales et aides aux animations de Noël

Rapporteur : Mme Frédérique BAEHR, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n°1	20/11/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soutenir trois associations pour les fêtes de Noël :

- association des commerçants des Beaux-Arts et « Commerce et Artisanat aux Chaprais » pour développer des actions de promotion et de communication
- Recidev pour organiser son Marché Solidaire

I. Promouvoir les Halles Beaux-Arts

L'objectif de cette action est de dynamiser les Halles Beaux-Arts pendant les fêtes de fin d'année. Les Halles sont un espace majeur au moment des fêtes de fin d'année avec une augmentation du nombre de clients. Elles sont un lieu d'attractivité du centre-ville particulièrement pendant cette période festive. L'association souhaite donc créer une ambiance festive mais aussi communiquer sur le lieu, ses commerçants et ses produits.

A/ les opérations envisagées

L'association fait appel à l'Union des Commerçants de Besançon afin d'animer des réseaux sociaux du 1^{er} au 31 décembre : modération de deux comptes, gestions des échanges (commentaires, interactions avec les membres...) élaboration de posts et stories et reportages photos.

Par ailleurs, l'association souhaite décorer les allées centrales ainsi que les vitres du marché pour être en harmonie avec l'ambiance des fêtes de fin d'années.

B/ Le budget prévisionnel

Le budget prévisionnel s'élève à 4 259€

DEPENSES		RECETTES	
Community manager UCB	780€	Subvention ville	3 399€
Décoration	3 000€	Association Beaux-Arts	280€
sapins	479€		479€
TOTAL	4 259€		4 259€

➤ Rappel du soutien financier Ville de Besançon

Nom de la structure	Montant 2022	Montant 2023	Montant 2024	Montant prévisionnel 2025
Association commerçants Beaux-Arts	4 000€	3 500€	3 500€	3 399€

En cas d'accord, la dépense totale, soit 3 399€ sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.632.65748.0022134.10011.

II. Association « Commerce et Artisanat aux Chaprais »

Pour le quartier des Chaprais, l'Association « Commerce et Artisanat aux Chaprais » va proposer son animation de fin d'année « Noël aux Chaprais » fin décembre avec l'objectif de dynamiser les commerces de ce quartier.

Cette animation consiste en un jeu concours avec obligation d'achats auprès des commerçants adhérents au jeu. 6 500 € sont en jeu dont un voyage d'une valeur de 1 500 euros et 5 000 euros en bons d'achats nominatifs à valoir chez les commerçants adhérents.

L'objectif de cette animation est de faire connaître les commerçants du quartier Chaprais et d'augmenter la fréquentation des commerces de proximité.

Financement de l'animation

Le budget prévisionnel est de 25 300 €.

La Ville de Besançon est sollicitée à hauteur de 4 000 € pour cette quatrième édition.

➤ Rappel du soutien financier Ville de Besançon

Nom de la structure	Montant 2022	Montant 2023	Montant 2024	Montant prévisionnel 2025
« Commerce et artisanat aux Chaprais »	5 800€	5 000€	3 000€	4 000€

Il est demandé de reconduire le soutien de la Ville de Besançon pour un montant de 4 000 €, montant demandé par l'association.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 4 000€ sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.632.65748.0022134.10011.

III. Le Marché de Noël Solidaire

Pour renforcer l'attractivité du programme de Noël, RECIDEV et ses partenaires proposent d'organiser le Marché Solidaire de Noël, qui aura lieu sur le parking Saint Jacques du 10 au 21 décembre 2025, dans le cadre du programme général de Noël.

RECIDEV a installé son marché de Noël solidaire sur le parking Saint Jacques depuis 2023 et souhaite garder cet emplacement. Les modalités de la mise à disposition du parking par la Ville de Besançon seront précisées dans l'acte d'autorisation d'occupation du domaine public délivré par Mme la Maire.

RECIDEV anime en Franche-Comté un agenda de moments forts dont le marché solidaire de Noël est l'un des points d'orgue. Il mobilise, outre la structure, une soixantaine de bénévoles. Ce sont aussi près de 50 associations qui participent à ce temps fort de la solidarité.

Ce marché qui fournit aux associations une plateforme forte leur permet de communiquer sur leurs projets de solidarité et de récolter des fonds pour soutenir leurs diverses actions.

La diversité des associations engagées aux quatre coins du monde, la forte mobilisation des bénévoles et le soutien logistique (tables, chaises, barrières) et financier fort de la Ville de Besançon, font la réussite de ce marché.

Nom de la structure	Montant 2022	Montant 2023	Montant 2024	Montant prévisionnel 2025
RECIDEV	16 000€	16 000€	16 000€	16 000€

Le budget prévisionnel du Marché solidaire de Noël présenté par RECIDEV s'élève à 49 150 €.

Il est proposé que la Ville de Besançon reconduise sa subvention pour cette action à hauteur de celle de 2024 soit 16 000 €. Cette subvention sera versée en une seule fois à compter de sa notification et l'association sera tenue de présenter un bilan financier et qualitatif de son action, attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2026.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 16 000€, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.632.65748.0022134.10011.

IV. Versement des subventions

Ces subventions seront versées en une seule fois à compter de leurs notifications. Les associations seront tenues de présenter un bilan financier et qualitatif de leurs actions, attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet des subventions, au plus tard le 30 juin 2026.

La subvention de chacune des associations ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 3 399 € à l'association des commerçants des beaux-arts, 4 000€ à l'association « Commerce et Artisanat aux Chaprais », 16 000€ à RECIDEV

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Claudine CAULET
Adjointe



Anne VIGNOT